

Vous êtes une entreprise de travaux forestiers
Fibois Auvergne-Rhône-Alpes vous propose en 2023
en partenariat avec ses interprofessions territoriales

Ces services sont réservés aux entreprises réalisant de la prestation forestière

Une adhésion au Service Pro

- Centralisation des documents obligatoires et de garantie de régularité de votre activité (attestation MSA, assurance).
- Transmission d'une carte d'adhésion et fiche adhérent attestant de la régularité de votre entreprise.
- Promotion des adhérents en service pro
- Diffusion à la demande des informations aux donneurs d'ordres.



Une adhésion au Contrat d'engagement PEFC

- Adhésion à une démarche d'amélioration de votre entreprise (environnement, sécurité, réglementation)
- Accompagnement et conseil du chargé de mission amont forestier en fonction de vos besoins.
- Accès à des subventions régionales (achat de matériel) ou départementales (aide installation)



NB : Si vous êtes déjà certifié PEFC par une activité de négoce, le contrat d'engagement PEFC n'est pas nécessaire

**Pour adhérer : une seule et unique démarche,
un SEUL document**

Vous êtes entrepreneur de travaux forestiers et déjà adhérent* à Fibois Aura ou à une association d'ETF en AuRA:

Vous souhaitez adhérer

au Service Pro

75 € HT **soit 90 € TTC (TVA à 20 %)**

au contrat d'engagement PEFC

30 € HT **soit 36 € TTC (TVA à 20 %)**

au Service pro et au contrat d'engagement PEFC

90 € HT **soit 108 € TTC (TVA à 20 %)**

Pièces à joindre avec le règlement libellé à l'ordre de Fibois AuRA

Si service pro seul et service pro+contrat d'engagement PEFC

- Pages 2 à 4 complétées, datées et signées (le cas échéant)
- Une attestation de responsabilité civile professionnelle annuelle
- Une attestation de régularité fiscale annuelle
- Attestation de formations des salariés / non salariés de l'entreprise (SST, AIPR, Certiphyto, et abattage dangereux). Ces attestations ne sont pas obligatoires mais nécessaires pour certains donneurs d'ordre.

Si contrat d'engagement PEFC seul

- Pages 2 à 3 complétées, datées et signées (le cas échéant)

Vous êtes entrepreneur de travaux forestiers et non adhérent à Fibois Aura ou à une association d'ETF en AuRA:

Vous souhaitez adhérer

au Service Pro

190 € HT **soit 228 € TTC (TVA à 20 %)**

au contrat d'engagement PEFC

55 € HT **soit 66 € TTC (TVA à 20 %)**

au Service pro et au contrat d'engagement PEFC

220 € HT **soit 264 € TTC (TVA à 20 %)**

Pièces à joindre avec le règlement libellé à l'ordre de Fibois AuRA

Si service pro seul et service pro+contrat d'engagement PEFC

- Pages 2 à 4 complétées, datées et signées (le cas échéant)
- Une attestation de responsabilité civile professionnelle annuelle
- Une attestation de régularité fiscale annuelle
- Attestation de formations des salariés / non salariés de l'entreprise (SST, AIPR, Certiphyto, et abattage dangereux). Ces attestations ne sont pas obligatoires mais nécessaires pour certains donneurs d'ordre.

Si contrat d'engagement PEFC seul

- Pages 2 à 3 complétées, datées et signées (le cas échéant)

A retourner par courrier avec le règlement à Fibois Auvergne-Rhône-Alpes - 10 Allée des Eaux et Forêts - 63370 LEMPDES

** L'adhésion sera vérifiée auprès des associations concernées*

A remplir obligatoirement

Données qui vont apparaître dans l'annuaire

Entreprise :

Siret :

Adresse siège social :

.....

.....

Téléphone : Mail entreprise :

Données non diffusées

Contact (Nom // Prénom) :

Fonction dans l'entreprise :

Adresse (si différente de l'entreprise) :

.....

Téléphone (ligne directe) : Portable : Mail personnel :

Rayon d'intervention :

Votre métier (cochez la case correspondante):

% du CA en prestation :%

Récolte de bois

- Abattage manuel
- Abattage mécanisé
- Débardage par porteur
- Débardage par câble mat
- Débardage par skidder
- Traitement phytosanitaire des souches / bois abattus

% du CA en négoce de bois : %
 (vente de bois ronds, bûches...)

Pépinières / Négoce de plants forestiers

- Production de plants
- Vente de plants forestiers

Vente fournitures / produits

- Vente de fournitures forestières
- Vente de produits phytosanitaires

Transport de bois

- En tant qu'ETF je ne transporte que mes propres bois

Travaux autres

- Transformation bois de chauffage
- Travaux publics (entretien, réalisation de voiries forestières)
- Transformation de bois énergie (broyage plaquette)

Préparation à la plantation

- Mise en andain
- Dessouchage
- Sous solage
- Potets / Pelle
- Broyage
- Labour
- Scarification

Plantation

- Plantation manuelle (mise en place de plants)
- Plantation mécanisée (mise en place de plants)
- Mise en place de protection gibier

Suivi de plantation

- Elagage
- Dépressage manuel
- Dégagements de plantation manuels
- Taille de formation
- Gyrobroyage (dégagement / débroussaillage)
- Dépressage mécanisé
- Ehoupage
- Traitement phytosanitaire

Achat / Vente de bois sur pied

- | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Feuillus | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Résineux | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |

Achat / Vente de bois bord de route

- | | | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Bois de chauffage (billons) | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Bois d'industrie - Feuillus | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Bois d'industrie - Résineux | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Bois d'œuvre - Feuillus | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Bois d'œuvre - Résineux | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Plaquette forestière | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |

Engagements de l'entreprise

Général

Je m'engage à avertir, dans les plus brefs délais et par courrier avec accusé de réception, le gestionnaire des services de tout changement pouvant survenir au sein de mon entreprise susceptible de modifier et/ou d'altérer les informations la concernant.

Contrat d'engagement PEFC

J'engage mon entreprise pour **5 ans** à

- **Participer à la certification** de la gestion forestière durable PEFC **pour l'ensemble de mon activité**. Ma participation sera reconduite tacitement tous les cinq ans sous réserve de l'acquiescement de ma contribution, et sauf dénonciation de ma part par courrier au moins 3 mois avant la date d'expiration.
- Respecter les **règles de la gestion forestière durable** définies dans les PEFC/FR ST 1003-1 : 2016, PEFC/FR ST 1003-2 : 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) et les règles de la certification forestière régionale et de groupe définies dans le PEFC/FR ST 1002 : 2016 ;
- **Faciliter la mission** du personnel de PEFC AURA et de l'organisme certificateur amenés à effectuer des contrôles de conformité et les autoriser à cet effet à titre confidentiel à consulter tout document utile relatif à mon activité en lien avec ma participation au système PEFC;
- **Mettre en place les actions correctives** qui me seront demandées par PEFC AURA en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion de ma participation à la certification forestière ;
- Accepter que ma participation soit publique ;
- **Régler la contribution financière** relative à ma participation au système PEFC.
- Accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016, PEFC/FR ST 1003-2 : 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées ; une fois informé de ces changements, je pourrais poursuivre mon engagement (par accord tacite) au sein de PEFC, ou mettre fin à ma participation par courrier adressé à PEFC AURA ;
- **Mettre à jour** (auprès de FIBOIS AuRA, qui les transmettra à PEFC AURA), **les informations** relatives à ma participation en cas de modification de ma situation ou à sa demande ;
- **Conserver, sur une durée minimum de 5 ans**, les documents me permettant de justifier du respect de mes engagements, notamment les justificatifs de formation, les contrats de prestations travaux forestiers, les échanges de courriers, etc. ;
- **En cas de retrait volontaire ou d'exclusion**, j'ai bien noté que je ne pourrai pas de nouveau participer à PEFC pendant une période fixée par PEFC AURA.
- Je demande l'usage du logo PEFC de PEFC AURA et m'engage à les utiliser uniquement sur les documents et supports hors produits (par exemple : contrats de prestation, factures, site internet, signalétique en forêt, documents de communication,...)

- **Je prends note que ce Contrat d'Engagement à PEFC n'a pas valeur de certificat de chaîne de contrôle, il n'ouvre donc pas le droit de vendre du bois certifié PEFC**

Spécifique Service Pro

- J'autorise le gestionnaire des services à transmettre à mes clients une copie de ma carte professionnelle ainsi que l'ensemble des documents ayant servi à sa validation dans le cas où le client en exprimerait la demande.
- J'autorise ma compagnie d'assurances à transmettre à FIBOIS AuRA l'ensemble des informations dont il pourrait avoir besoin pour la validation de Service pro
- Je mandate Fibois AuRA afin de collecter pour le compte de mon entreprise les documents issus de la MSA.

Nom et Prénom

Date et signature obligatoire

Attestation sur l'emploi des salariés (cochez la case qui convient)

J'atteste sur l'honneur :

- Notre entreprise **n'emploie pas** de salariés.
- Notre entreprise **n'emploie actuellement aucun salarié originaire d'un pays hors « EEE »**, ni ressortissants d'un état « EEE » en période transitoire, soumis à autorisation de travail en France. (Espace Economique Européen)

Je m'engage à informer immédiatement le donneur d'ordres du recrutement de tels salariés et à lui transmettre les informations et documents demandés par la réglementation en vigueur. (Tableau ci-joint).

- Notre entreprise **emploie actuellement au moins un salarié originaire d'un pays hors « EEE »** ou d'un état « EEE » en période transitoire, soumis à autorisation de travail en France mentionné à l'art. L5221-2 du Code du Travail.

LISTE DES SALARIES ETRANGERS, SOUMIS A AUTORISATION DE TRAVAIL EN FRANCE, ETABLIE A PARTIR DU REGISTRE UNIQUE DU PERSONNEL (art. 8254-2 du Code du Travail)

Nom	Prénom	Date d'embauche	Nationalité	Type ID*	Numéro ID**

Les salariés de votre entreprise se voient systématiquement remettre des bulletins de paie conformes aux dispositions de l'article R.3243-1 du code du travail français

*Type ID : Type du titre valant autorisation de travail (Carte de séjour, carte de résident, carte de séjour temporaire).

**Numéro ID: Numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Je déclare avoir pris connaissance de l'Article 441-7 du Code Pénal.

Nom et Prénom

Date et signature obligatoire

A retourner par courrier avec le règlement à

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

10 Allée des Eaux et Forêts

63370 LEMPDES

Vos contacts : Samuel Resche - 04 73 16 59 79 // 06 37 24 87 78

Florence Malhière/Neige - 04 73 16 59 79